



Rapport annuel sur le Prix et la
Qualité des Services Publics de
l'eau potable et de l'assainissement



SOMMAIRE

Préambule

Partie I – Présentation générale des services d'eau et d'assainissement

Historique
Administration des services
Les locaux

Partie II – Le service public de l'eau potable

Description générale du service

Le territoire et la population desservie
Les caractéristiques techniques
 La ressource
 Le pompage
 Le réseau

Description générale
Les canalisations d'eau potable
Les compteurs

Les volumes produits
Les volumes distribués

Les indicateurs de performances

La qualité de l'eau distribuée
La connaissance et la gestion patrimoniale du réseau
Le rendement du réseau
L'indice linéaire des volumes non comptés
L'indice linéaire de pertes en réseau
Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité
Le taux d'occurrence des interruptions de services non programmées
Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
La durée d'extinction de la dette de la collectivité
Le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
Le taux de réclamations

Partie III - le service public de l'assainissement collectif

Description générale du service

Le territoire et la population desservie
Les caractéristiques techniques
 Les stations d'épuration
 Les réseaux de collecte
Les volumes facturés
Les indicateurs de performance
 La connaissance des réseaux et la gestion patrimoniale

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers
Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
Le taux de réclamations
La durée d'extinction de la dette de la collectivité

Partie IV – la tarification et le financement des services d'eau et d'assainissement

La tarification

Détail d'une facture

Les tarifs

Les autres tarifs et prestations

Facture et prix du mètre cube

Facture type des usagers domestiques hors PLAN D'ORGON

Facture type des usagers domestiques de PLAN D'ORGON

Recettes et dépenses des services

Résultats financiers du service eau potable

Détail des dépenses de fonctionnement

Détail des recettes de fonctionnement

Résultats financiers du service assainissement

Détail des dépenses de fonctionnement

Détail des recettes de fonctionnement

Partie V – le service public de l'assainissement non collectif

Partie VI - annexes

Préambule

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Un tableau figurant en annexe recense l'ensemble des indicateurs réglementaires qui sont mentionnés dans le présent document.

I - Présentation générale des services d'eau et d'assainissement

Historique

Le 24 Juillet 1967, 8 communes de l'arrondissement d'ARLES, en bordure de la Durance et au pied des Alpilles, décident de se regrouper et de créer le « Syndicat Intercommunal Durance-Alpilles », afin de développer un service collectif de desserte, entretien et gestion de l'alimentation en eau potable de leur territoire.

Certaines de ces communes étaient déjà équipées de réseaux publics à des degrés différents (ORGON,- PLAN D'ORGON et EYGALIERES). La commune d'ORGON, qui ne faisait partie du groupe qu'à titre de solidarité (car dotée d'un réseau récent) participait aux charges de fonctionnement du syndicat.

D'autres, possédaient un réseau vétuste, sans compteur (CABANNES et NOVES). Dans les communes de VERQUIERES, ST-ANDIOL et MOLLEGES, l'alimentation en eau se faisait individuellement par pompage dans la nappe.

Les premières années furent consacrées à la création d'un réseau d'eau potable alimenté depuis le château d'eau de SAINT ANDIOL.

En Septembre 1985, les statuts du syndicat furent modifiés suite à l'attribution de nouvelles compétences :

- L'étude et la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable des communes qui le composent ;
- La gestion et l'entretien des réseaux d'assainissement des communes qui souhaitent se dessaisir, en ce domaine, de toutes ou partie de leurs attributions ;
- L'entretien et la gestion des réseaux d'éclairage public des communes qui souhaitent se dessaisir, en ce domaine, de toutes ou partie de leurs attributions ;
- L'entretien et la gestion des réseaux sous pression d'hydraulique agricole des communes qui souhaitent se dessaisir, en ce domaine, de toutes ou partie de leurs attributions.

Le Syndicat devient un S.I.V.O.M (Syndicat Intercommunal à VOcation Multiple).

La commune d'ORGON se retira quant à elle, en Février 1986.

Le 19 Juin 1997 certaines Communes souhaitent confier au SIVOM leur compétence assainissement. Ainsi les communes de CABANNES, MOLLEGES, NOVES, SAINT-ANDIOL et VERQUIERES se sont dessaisies de leurs attributions assainissement en 1997 ; EYGALIERES en 2003 et PLAN D'ORGON en 2009.

Depuis le 16 mai 2006, le S.I.V.O.M est compétent en matière de contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves et existantes. Toutefois, au regard de la complexité de la réglementation et de la technicité demandée, ce service a été délégué à un prestataire externe.

Enfin le 31 décembre 2014, suite au transfert de la compétence assainissement de la Commune d'EYGALIERES à la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, le SIVOM devient un Syndicat Mixte Fermé.

Administration des services

Le Syndicat Mixte « SIVOM DURANCE ALPILLES » est une régie directe dotée de la personnalité morale sans fiscalité propre.

Il est administré par un Comité Syndical comprenant 14 membres élus par le Conseil Municipal de chaque commune associée. L'assemblée est ainsi composée d'un Président, de deux Vice-Président et de onze délégués.

Le Comité Syndical délibère sur tous dossiers mis à l'ordre du jour par le Président. Il vote les budgets et les conditions tarifaires applicables par le Service.

Le Président est quant à lui responsable de la bonne exécution des délibérations et fixe les orientations générales du service.

Il est le responsable du personnel du Syndicat qui était composé au 1^{er} janvier 2014 de 19 agents.

Les locaux

Le SIVOM DURANCE ALPILLES est installé sur un site principal situés 1313 route Jean Moulin à SAINT ANDIOL où sont regroupés les fonctions administratives, techniques et relations aux usagers.

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermé le mardi après-midi). En dehors de ces horaires, un service d'astreinte intervient 7 jours sur 7.



II - Le service public de l'eau potable

Description générale du service

Le territoire et la population desservie

En 2014 l'INSEE a recensé¹ 21 421 habitants sur les Communes membres.

Le service de l'eau du SIVOM DURANCE ALPILLES alimente ainsi 8712 abonnés² sur un territoire comprenant les communes de CABANNES, EYGALIERES, MOLLEGES, NOVES et les PALUDS DE NOVES, PLAN d'ORGON, SAINT ANDIOL et VERQUIERES. Deux quartiers des communes d'EYRAGUES et de CHATEAURENARD situés en partie limitrophe de la Commune de NOVES sont également desservis par le réseau.

Les caractéristiques techniques

La ressource

Le territoire du SIVOM DURANCE ALPILLES est organisé autour d'un réseau principal alimenté par trois stations de pompage. En raison de contraintes altimétriques, ce réseau est complété par un réseau haute pression alimentant une partie de la Commune de NOVES (quartier BOURNISSAC, chemin des Crêtes et FONT DU LOUP) à partir de la station de pompage de NOVES.

Deux stations de reprise permettent également d'assurer une pression suffisante aux Communes de PLAN D'ORGON et d'EYGALIERES.

Les eaux brutes sont prélevées dans la nappe phréatique alimentée par la Durance.

Les eaux de chaque point de prélèvement sont analysées une fois par trimestre. Elles sont potables avant traitement. Elles ont des qualités physiques très proches, leur dureté est assez importante et ont très peu de nitrates.

Tous les captages ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral définissant les périmètres de protection immédiat – rapproché et éloigné (SAINT-ANDIOL le 19/12/1983, MOLLEGES et Paluds-de-NOVES le 14/08/1990) et fixant les limites de prélèvement.

ST-ANDIOL	Autorisation de prélèvement de 5000 m3/j
NOVES station des Paluds-de-Noves	Autorisation de prélèvement de 7200 m3/j
MOLLEGES station de la Gare de MOLLEGES	Autorisation de prélèvement de 5000 m3/j

Le pompage

Chaque site de prélèvement accueille une station de pompage équipée d'une unité d'injection de chlore gazeux.

¹ Le décret n°2014-1611 authentifie les chiffres des populations légales recensé en 2012 sur les limites légales définies en 2014

² Valeur au 10.01.2014 – 8 712 installations en service et 772 installations fermées provisoirement (cas de mutation, fermeture annuelle du branchement...)

La station de pompage de SAINT ANDIOL

Il s'agit de la station principale. Equipée de 4 pompes cette unité peut pomper jusqu'à 450 m³/h.



La station de pompage de MOLLEGES

La station de MOLLEGES, située au quartier de la Gare de MOLLEGES, permet de renforcer le débit dans la partie Sud du réseau.

Cette station est équipée de 6 pompes.



La station de pompage de NOVES

La station de pompage de NOVES est située au quartier des Paluds de Noves. Cette station alimente deux réseaux :

- Un réseau haute pression qui dessert les quartiers de Bournissac, la petite Crau, la Font du Loup et la Tuilerie ;
- Un réseau basse pression qui peut assurer, en secours, la production de ST-ANDIOL, et renforcer la partie Nord du réseau basse pression lors des demandes importantes sur le réseau.



Deux stations de reprises sont également implantées sur le réseau basse pression afin d'alimenter le réservoir d'EYGALIERES et celui de PLAN D'ORGON.

Enfin, en contrebas du lotissement de la Font du Loup à NOVES, une ancienne station de surpression (toujours en service) permet d'alimenter le réseau haute pression depuis la basse pression en cas d'anomalie sur la station des Paluds-de-Noves.

Le réseau

1. Description générale

L'ossature principale du réseau est constituée de conduites de diamètre 200 mm, essentiellement en fonte.

Il est composé de 4 étages de distribution distincts :

Réseau	Alimenté par la station	Secteurs desservis
Réseau basse pression	ST-ANDIOL MOLLEGES NOVES (Paluds de Noves)	ST-ANDIOL MOLLEGES VERQUIERES CABANNES PLAN D'ORGON Village NOVES Village Paluds-de-Noves
Réseau haute pression	NOVES (Paluds de Noves)	NOVES – Font du Loup
Réseau ZI PLAN D'ORGON	Réseau basse pression	Z.I PLAN D'ORGON
Réseau EYGALIERES	Réseau basse pression	EYGALIERES

Depuis Octobre 2005, il existe par ailleurs, une interconnexion avec le réseau de la commune de ST-REMY-de-PCE, permettant aux deux collectivités de se secourir mutuellement en cas d'incident majeur sur le réseau respectif ou en cas d'incendie majeur. Toutefois, compte tenu des difficultés de production de la Commune de ST-REMY-de-PCE, il s'agit à ce jour d'avantage d'une vente d'eau en gros du SIVOM³.

Sur le réseau sont également implantés des ouvrages de stockage qui offrent une capacité totale de 6 230 m³.

Site	Type	Volume (m ³)	Côte radier (m NGF)	Côte TP (m NGF)	Réserve incendie (m ³)
SAINT-ANDIOL	Sur tour tronconique	1000	100	108,1	200
NOVES – Font du Loup	Semi enterré	230	98,5	101,2	90
EYGALIERES	Enterrés	2000	165	168,8	160
PLAN D'ORGON	Semi enterré	1000	147,5	152	250
ORGON	Semi enterré	2000	101	105	

Il faut noter également la présence d'une bache de 40 m³, située sous la station de pompage de PLAN D'ORGON.

³ En 2014, le volume vendu à la Commune de Saint Rémy est de 8 750 m³

L'ensemble des ouvrages (stations de pompage et réservoirs) sont équipés d'un système de télésurveillance et de télégestion des installations. La transmission des données s'opère par ondes hertziennes et sont centralisées et enregistrées en continue sur un superviseur situé dans les locaux administratifs.

2. Les canalisations d'eau potable

Au 31 décembre 2014, le réseau d'eau potable compte 200,325 kilomètres linéaires de conduites (hors branchements). Il est divisé en 9 secteurs.

En 2014, le SIVOM n'a pas réalisé de travaux d'extension de réseau d'eau potable. L'augmentation du linéaire du réseau est due uniquement à la création de lotissements ou aménagement de zone.

- 71 ml ont été créés pour l'aménagement de la zone d'activité les Grandes Terres sur la commune d'EYGALIERES
- 145 ml ont été créés pour l'aménagement de la zone d'activité commerciale de la Plaine sur la commune de CABANNES

Evolution du linéaire de réseau

COMMUNES	2011	2012	2013	2014
CABANNES	24,336 km	24,548 km	24,548 km	24,693 km
EYGALIERES	31,588 km	31,588 km	31,588 km	31,659 km
MOLLEGES	21,056 km	21,257 km	21,257 km	21,257 km
NOVES (BP + HP)	37,002 km	37,114 km	37,282 km	37,282 km
PALUDS DE NOVES	5,688 km	5,688 km	5,688 km	5,688 km
PLAN D'ORGON	49,43 km	49,634 km	50,222 km	50,222 km
SAINT ANDIOL	20,071 km	21,128 km	21,487 km	21,487 km
VERQUIERES	7,944 km	7,944 km	8,037 km	8,037 km
TOTAUX	197,115 km	198,901 km	200,109 km	200,325 km

3. Les compteurs

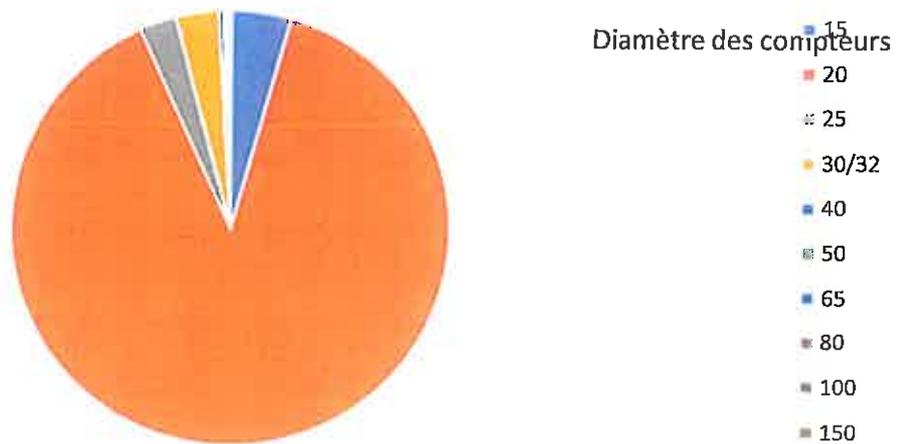
Chaque immeuble est raccordé au réseau par l'intermédiaire d'un branchement équipé d'un compteur. Ce compteur, propriété du SIVOM DURANCE ALPILLES, est placé sous la surveillance de l'utilisateur qui doit veiller à son entretien et sa protection notamment en cas de gel.

Au 31 décembre 2014, on comptait 9 233 branchements avec compteurs.

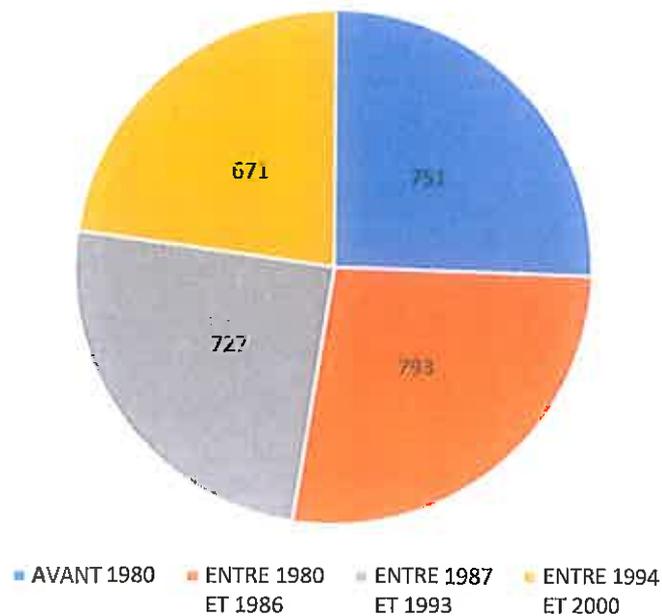
L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service a instauré un contrôle initial de 15 ans puis un contrôle périodique tous les 7 ans. Le SIVOM a décidé de remplacer tous les compteurs de plus de quinze ans en procédant par un remplacement par secteur. En 2014, ce sont ainsi 1 274 compteurs qui ont été remplacés par deux agents recrutés dans le courant de l'année.

Le remplacement concerne essentiellement des compteurs de diamètres 20 mm comme l'illustre le graphique suivant.

Répartition des compteurs de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2014



Répartition des compteurs de plus de 15 ans par période au 31/12/2014



Les volumes produits

Le volume total produit en 2014 s'élève à 1 830 388 m³.

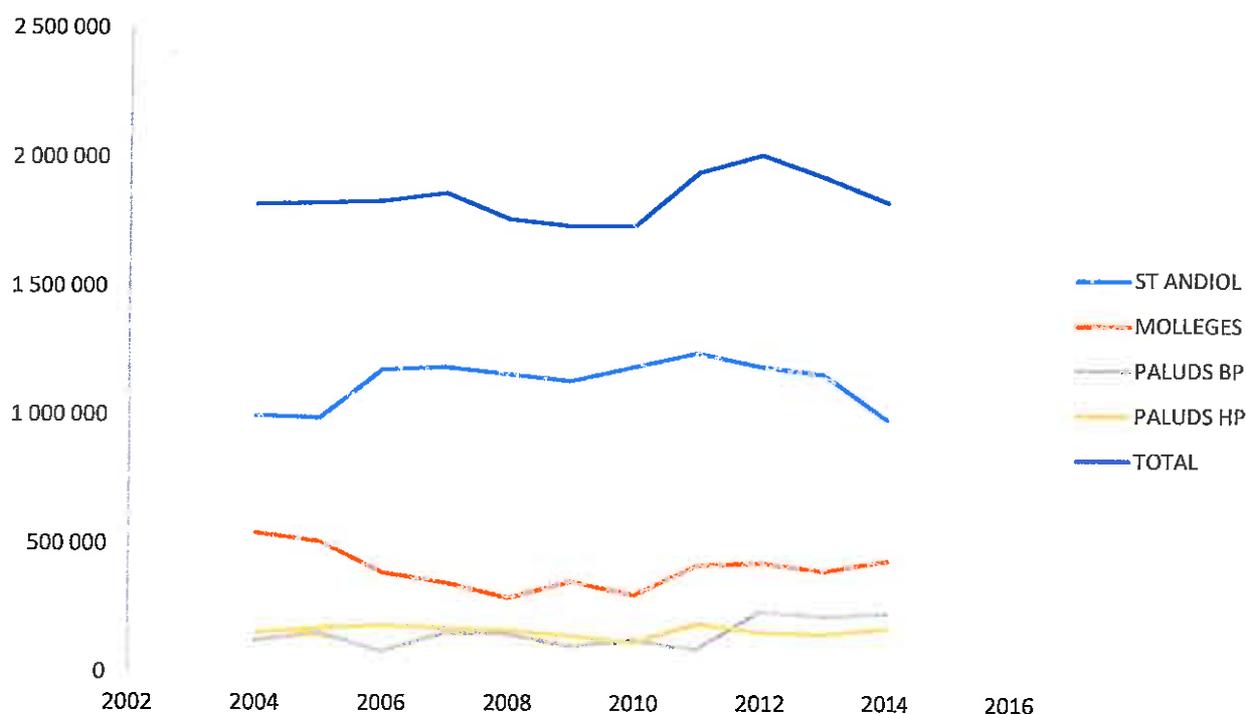
Tableau de la production d'eau – année 2014

Mois/Stations de pompage	SAINT ANDIOL	MOLLEGES	PALUDS BP	PALUDS HP	Total m3/mois	Moyenne m3/jour
janvier	53 626	15 191	17 543	4 063	90 423	2 917
février	72 281	13 785	15 124	3 247	104 437	3 730
mars	73 343	18 312	22 505	6 464	120 624	3 891
avril	95 309	31 100	17 432	7 678	151 519	5 051
mai	75 205	62 833	27 255	14 531	179 824	5 801
juin	99 191	73 360	39 826	32 972	245 349	8 178
juillet	76 400	65 925	41 319	16 521	200 165	6 457
août	85 684	60 280	17 854	19 786	183 604	5 923
septembre	110 491	50 778	8 037	22 007	191 313	6 377
octobre	82 701	12 193	8 943	13 395	117 232	3 782
novembre	74 494	18 873	6 252	16 100	115 719	3 857
décembre	91 164	13 052	9 278	16 685	130 179	4 199
TOTAL M3 / AN	989 889	435 682	231 368	173 449	1 830 388	60 163

Globalement la production diminue depuis ces dernières années.

Sur notre territoire, le printemps 2014 a été pluvieux et l'été sans grosses chaleurs ce qui s'est traduit par une production d'eau globale moindre par rapport 2013.

Evolution de la production d'eau (2004-2014)



Les volumes distribués

		2011	2012	2013	2014
Volumes distribués	Total	1 946 458 m ³	2 017 845 m ³	1 861 199 m ³	1 830 388 m ³
Volumes consommés Comptabilisés	Total	1 485 255 m ³	1 495 744 m ³	1 429 818 m ³	1 410 049 m ³
Volumes facturés	Total	1 398 828 m ³	1 426 857 m ³	1 364 796 m ³	1 392 989 m ³
	Domestiques	1 036 001 m ³	1 088 760 m ³	1 030 849 m ³	1 069 226 m ³
	Agriculteurs/industriels	245 249 m ³	213 765 m ³	192 496 m ³	180 474 m ³
	Usagers ayant plus de 10 abonnements	117 578 m ³	124 332 m ³	141 451 m ³	143 289 m ³

Volumes d'eau potable facturés par secteur en 2014

COMMUNES	PARTICULIERS	INDUSTRIELS et/ou AGRICOLES	TARIF SPECIAL 10 compteurs et +	TOTAUX
CABANNES	140 437 m ³	32 097 m ³	17 162 m ³	189 696 m³
EYGALIERES	311 580 m ³	11 314 m ³	14 926 m ³	337 820 m³
MOLLEGES	96 962 m ³	11 099 m ³	16 030 m ³	124 091 m³
NOVES	112 162 m ³	6 904 m ³	27 723 m ³	146 789 m³
ROUGADOU	63 601 m ³	46 157 m ³	23 317 m ³	133 075 m³
PALUDS-DE-NOVES	32 071 m ³	12 545 m ³	13 522 m ³	58 138 m³
PLAN D'ORGON	183 996 m ³	31 104 m ³	17 587 m ³	232 687 m³
SAINT-ANDIOL	102 625 m ³	24 070 m ³	11 225 m ³	137 920 m³
VERQUIERES	25 792 m ³	5 184 m ³	1 797 m ³	32 773 m³
TOTAUX par TYPE DE TARIF	1 069 226 m³	180 474 m³	143 289 m³	1 392 989 m³

Les indicateurs de performance

La qualité de l'eau distribuée

Afin de répondre aux exigences du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles, un contrôle continu est réalisé par le laboratoire CARSO mandaté par l'Agence Régionale de la Santé et le SIVOM.

Hebdomadairement, les agents du SIVOM contrôlent le niveau de chlore injecté dans l'eau afin de répondre aux exigences réglementaires (plan Vigipirate notamment).

En 2014, le laboratoire CARSO a réalisé 64 analyses portant sur des paramètres physico-chimiques et bactériologiques.

Détail des points d'analyses réalisées en 2014

ANALYSES D'EAU EFFECTUEES EN 2014 PAR L'AGENCE REGIONALE DE SANTE PROVENCE ALPES COTES D'AZUR		
COMMUNE	LOCALISATION EXACTE DU PRELEVEMENT	NOMBRE D'ANALYSES
SAINT-ANDIOL	STATION	6
	CANTINE SCOLAIRE	8
	MAIRIE	4
	GENERIQUE	10
	EXHAURE (<i>forage</i>)	1
CABANNES	RESTAURANT MUNICIPAL	5
EYGALIERES	ECOLE	4
MOLLEGES	STATION	3
	CANTINE SCOLAIRE	4
	EXHAURE (<i>forage</i>)	1
NOVES	MAIRIE	3
PALUDS DE NOVES	MAIRIE ANNEXE	4
	STATION	2
	EXHAURE (<i>forage</i>)	1
PLAN D'ORGON	MAIRIE	4
VERQUIERES	MAIRIE	4
TOTAL		64

Ces analyses sont à la disposition du public sur le site internet du SIVOM et affichées dans chaque Mairie concernée.

De plus lors de la 1^e facturation de l'année, les consommateurs reçoivent avec leur facture une notice⁴ sur la qualité de l'eau distribuée par le SIVOM DURANCE ALPILLES.

La connaissance et la gestion patrimoniale du réseau

Afin de répondre aux exigences du décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau ou de l'assainissement, un schéma directeur a été lancé et attribué en août 2014 au groupement CREG INGENIERIE / AX'EAU.

La prestation demandée au bureau d'études est notamment de pouvoir disposer d'un véritable outil de connaissance et gestion de notre patrimoine.

Sont ainsi recensés, géolocalisés et intégrés à un SIG tous les organes du réseau, y compris les branchements, les poteaux incendies, les conduites, ainsi que les données telles que la nature ou la date de pose des canalisations.

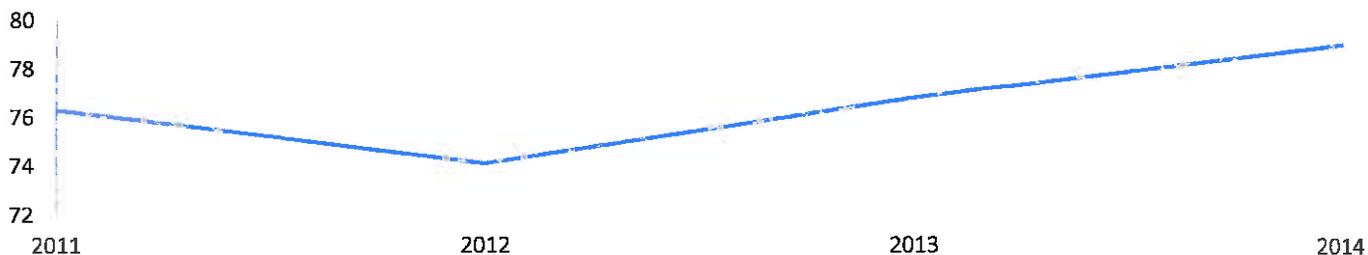
Ce travail nous permet aujourd'hui de répondre aux exigences de la réglementation et de totaliser **110 points sur 120** que compte cet indice.

Le rendement du réseau

Le rendement du réseau est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels, collectivités) et le service public (le SIVOM DURANCE ALPILLES) augmenté du volume estimatif consommé (manœuvre des poteaux incendies par les services de secours, vidange des réservoirs...) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

En 2014, le rendement du réseau est de **79 %**.

Evolution du rendement



L'indice linéaire des volumes non-comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Il est donc égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites.

En 2014, l'indice est égal à **5,749 m³/km/jour**.

⁴ Notice jointe en annexe

L'indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Il s'agit du volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau.

En 2014, l'indice est égal à 5,23 m³/km/jour.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

En 2014, aucun chantier de réhabilitation ou de renouvellement de réseau n'a été réalisé.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est un indicateur de la gestion patrimoniale du réseau. Il s'agit de rapporter le linéaire moyen de canalisations renouvelées au cours des cinq dernières années à la longueur totale de réseau (hors branchement).

En 2014, l'indice est égal à 0 ce qui signifie qu'entre 2010 et 2014, aucun chantier de réhabilitation ou de renouvellement de réseau n'a été réalisé.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est un indicateur qui figure sur la fiche « Qualité des Eaux d'alimentation » fournies par l'Agence Régionale de la Santé.

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La méthode de calcul est mentionnée dans l'arrêté du 2 mai 2007 et la valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Le SIVOM dispose depuis longtemps des arrêtés préfectoraux de protection de la ressource pour l'ensemble des captages. Les sites de production sont clôturés et sous alarme. En revanche ils ne sont pas équipés de surveillance permanente quant à la qualité de l'eau prélevée.

Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité

En 2014, 692,88 € HT ont été accordées et enregistrées en remise gracieuse.

De plus, l'Assemblée a constaté des créances éteintes et des côtes irrécouvrables pour un montant de 2013,38 € HT.

Le taux d'occurrence des interruptions de services non-programmées

Les interruptions de services non-programmées n'ont été pas recensées en 2014. Il n'est donc pas possible de fournir d'indicateur.

Une modification du logiciel d'intervention permettra de renseigner cet indice dès 2015.

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le SIVOM DURANCE ALPILLES est composé de 7 Communes. A chaque jour ouvré correspond l'intervention sur une Commune. Ainsi, il est mentionné dans le règlement de service que le délai maximal d'ouverture des branchements est de 8 jours.

En 2014, 100 % des ouvertures de branchements ont été réalisées dans le délai maximal auquel s'était engagé le service.

Il est rappelé que le délai maximal d'ouverture des branchements est calculé à partir d'une demande complète formulée au service, par écrit comme le prévoit le règlement de service. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.

La durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette si la Collectivité affectait la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Suivant les éléments du compte administratif 2014, la durée d'extinction de la dette est de 3,74 ans.

Code de l'emprunt	033	034	035	036	037	
Désignation de l'emprunt	CANALISATIONS Prog. 2001	CANALISATIONS Prog. 2005	RESERVOIR ORGON	PROG. 2007	PROG. 2009	TOTAL annuité
2015	21 072,51	15 627,30	26 189,78	45 325,42	17 904,92	126 119,93
2016	21 072,51	15 627,30	26 189,78	45 467,40	17 904,92	126 261,91
2017	21 072,51	15 627,30	26 189,78	45 799,46	17 904,92	126 593,97
2018	0,00	15 627,30	26 189,78	46 148,15	17 904,92	105 870,15
2019	0,00	15 627,30	26 189,78	46 514,25	17 904,92	106 236,25
2020	0,00	15 627,30	26 189,78	46 898,67	17 904,92	106 620,67
2021	0,00	15 627,30	26 189,78	47 302,31	17 904,92	107 024,31
2022	0,00	15 627,30	26 189,78	47 726,12	17 904,92	107 448,12
2023	0,00	15 627,30	26 189,78	0,00	17 904,92	59 722,00
2024	0,00	15 627,30	26 189,78	0,00	17 904,92	59 722,00
2025	0,00	15 627,30	26 189,78	0,00	4 476,23	46 293,31
2026	0,00	0,00	26 189,78	0,00	0,00	26 189,78
TOTAL DE LA DETTE						1 104 102,40

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

La gestion des impayés est une compétence du Trésor Public qui est chargé du recouvrement des factures.

Suite à la modification de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles par l'article 19 de la loi n° 312-2013 du 15 avril 2013 -dite loi « Brottes », le SIVOM DURANCE ALPILLES ne réalise plus de coupures d'eau pour non-paiement. Le taux d'impayés sera donc, très certainement, en hausse dans les prochaines années.

Pour l'année 2014, nous ne pouvons toutefois pas fournir de données pour cet indicateur.

Le taux de réclamations

En 2014, les agents du SIVOM DURANCE ALPILLES ont traité 1 302 interventions (hors remplacement de compteurs de plus de 15 ans).

La quasi-totalité des réclamations écrites qui ont été adressées au service concernent l'application de la loi n°2011-525 dite loi WARSMANN relative à l'écrêtement des factures lorsque l'utilisateur a une fuite d'eau après compteur. Or le calcul de cet indicateur s'effectue sur la base de réclamations écrites et portant sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte.

De plus peu de réclamations sont effectuées par écrit mais traitées directement par téléphone.

Le taux de réclamation pour 2014 est de 0,2 pour 1 000 abonnés.

Détail des interventions traitées par le service

Fuites d'eau avant compteur (sur le réseau, branchement, robinet avant compteur ou compteur)	103
Goût ou aspect de l'eau	4
Manque d'eau (débit faible, sous-pression)	6
Fermeture de branchement et remise en service	713
Pose de compteurs (nouveaux et remplacement)	1389
Interventions diverses (repérage de compteur, fuite côté privée, intervention annulée, déplacement non justifiée)	229
Vérification d'index et contestations de relevé	132
Total	2576

III - Le service public de l'assainissement collectif

Description générale du service

Le territoire et la population desservie

Le service de l'assainissement du SIVOM DURANCE ALPILLES gère en régie directe la collecte et le traitement des effluents de 7 189 abonnés⁵ sur le territoire des communes de CABANNES, EYGALIERES, MOLLEGES, NOVES et les PALUDS DE NOVES, PLAN d'ORGON, SAINT ANDIOL et VERQUIERES.

Parmi les usagers industriels, certains établissements ont des rejets ne correspondant pas aux rejets assimilables aux usagers domestiques. 5 conventions sont signées avec le SIVOM DURANCE ALPILLES.

Les caractéristiques techniques

Les stations d'épuration

Le SIVOM DURANCE ALPILLES exploite 7 stations d'épuration dont les capacités varient de 1 950 à 4000 Equivalents Habitants et 1 station de 210 EH.

Le fonctionnement épuratoire est identique sur l'ensemble des stations à l'exception de la station de Noves.

Station d'épuration de NOVES



Station d'épuration des Paluds de Noves



Station d'épuration de Saint Andiol



⁵ Donnée au 10 janvier 2014 : 7 189 contrats actifs

Station d'épuration d'Eygalières/ Gare de Mollégès



Capacité des stations d'épuration du SIVOM DURANCE ALPILLES

Désignation de la station d'épuration	Commune desservie	Capacité nominale	Année de construction ou d'extension
STEP MOLLEGES	MOLLEGES	2 500 EH	1991
STEP NOVES	NOVES (village)	4 000 EH	2000
STEP Paluds de NOVES	Paluds de NOVES/VERQUIERES	1 950 EH	2004
STEP EYGALIERES	EYGALIERES/Gare de MOLLEGES	3 300 EH	2007
STEP CABANNES	CABANNES	4 000 EH	1990
STEP SAINT ANDIOL	SAINT ANDIOL	4 000 EH	1994
STEP PLAN D'ORGON	PLAN D'ORGON	3 500 EH	2006
STEP de la Font du loup	NOVES (quartier de la Font du Loup)	210 EH	2008

Les réseaux de collecte

Au 31 décembre 2014 le linéaire total des réseaux de collecte compte 116,971 kilomètres de réseau (hors branchements).

Le réseau est de type séparatif sur l'ensemble des Commune à l'exception du réseau de Cabannes dont près de la moitié du linéaire est unitaire, c'est-à-dire que les eaux pluviales sont mélangées aux eaux usées.

Evolution du réseau d'eaux usées

COMMUNES	2011	2012	2013	2014
CABANNES	20,004 km	20,218 km	20,218 km	20,515 km
EYGALIERES	3,496 km	3,496 km	3,496 km	3,661 km
MOLLEGES	13,737 km	13,972 km	13,972 km	13,972 km
NOVES (BP + HP)	16,669 km	16,754 km	16,916 km	16,916 km
PALUDS DE NOVES	5,255 km	5,255 km	5,255 km	5,255 km
PLAN D'ORGON	29,286 km	29,633 km	30,028 km	30,028 km
SAINT ANDIOL	19,055 km	20,065 km	20,455 km	20,455 km
VERQUIERES	6,076 km	6,076 km	6,169 km	6,169 km
TOTAUX	113,578 km	115,469 km	116,509 km	116,971 km

Du fait d'une absence de relief sur une grande partie du territoire du SIVOM DURANCE ALPILLES, le réseau est ponctué de postes de relevage. Au 31 décembre 2014, les agents en exploitaient 59.

Chaque poste est équipé d'un dispositif de télésurveillance qui permet aux agents de connaître le fonctionnement du réseau en continu. Cette surveillance est couplée d'une maintenance régulière.

En 2014, 4,503 kilomètres de réseaux et 32 postes de relevage ont été nettoyés et pompés par hydro curage réalisé par une entreprise spécialisée privée.

Les agents du SIVOM sont quant eux intervenus 42 fois sur le réseau pour effectuer des débouchages et ont nettoyé 62 branchements.

Détail des interventions réalisées par les agents du SIVOM

Nettoyage de réseau avec hydrocureur	42
Nettoyage de branchement et/ou de caisse avec hydrocureur	62
Intervention injustifiée côté privé	24
Intervention sur réseau cassé	2
Réparation d'un regard cassé	4
Intervention diverses (Dont odeurs, blattes, repérage et vérification boîte siphonide, ...)	25
TOTAL	159

Les volumes facturés

En 2014, 927 022 m³ ont été facturés aux usagers

COMMUNES	PARTICULIERS INDUSTRIELS et/ou AGRICOLES	TARIF SPECIAL 10 compteurs et +	TOTAUX
CABANNES	190 316 m ³	9 676 m ³	199 992 m ³
EYGALIERES	104 690 m ³	4 054 m ³	108 744 m ³
MOLLEGES	93 939 m ³	3 520 m ³	97 459 m ³
NOVES	128 860 m ³	16 579 m ³	145 439 m ³
ROUGADOU	14 346 m ³	105 m ³	14 451 m ³
PALUDS-DE-NOVES	27 107 m ³	2 064 m ³	29 171 m ³
PLAN D'ORGON	151 881 m ³	5 971 m ³	157 852 m ³
SAINT-ANDIOL	122 437 m ³	3 607 m ³	126 044 m ³
VERQUIERES	31 939 m ³	1 760 m ³	33 699 m ³
ORGON - FREIRESQUE	14 171 m ³	-	14 171 m ³
TOTAUX par TYPE DE TARIF	879 686 m³	47 336 m³	927 022 m³

⁶ 912 851 m³ facturés aux usagers du SIVOM + 14 171 m³ facturés à la Commune d'Orgon pour le lotissement raccordé à la step de Plan d'Orgon.

Les indicateurs de performance

La connaissance des réseaux et la gestion patrimoniale

Le SIVOM DURANCE ALPILLES dispose de plans mentionnant la nature et le diamètre des canalisations, ainsi que l'emplacement des postes de refoulement ou déversoir d'orage. Ces plans sont mis à jour annuellement. En revanche n'est pas précisée la date de pose et les réseaux ne sont pas géolocalisés.

Compte tenu de la méthode de calcul définit par l'arrêté du 2 décembre 2013, en 2014 l'indice est égal à **15 points sur les 120** possibles.

En novembre 2013 le SIVOM DURANCE ALPILLES a attribué au bureau d'études CEREG INGENIERIE un marché d'actualisation de son schéma directeur. L'objectif premier de ce schéma est de connaître précisément l'état du réseau et les capacités résiduelles des stations d'épuration. Les premières conclusions devraient être connues en fin d'année 2015.

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

En 2014, **100 % des boues issues des ouvrages d'épuration ont été évacuées selon des filières conformes à la réglementation.**

Jusqu'au 31 décembre 2014, le traitement et la valorisation des boues souhaités par le SIVOM DURANCE ALPILLES étaient l'épandage de boues brutes suivant les préconisations du plan d'épandage validé par les services préfectoraux. Lorsque les conditions climatiques ou l'accès aux parcelles ne permettaient pas d'épandre, les boues étaient traitées en centre de compostage .

Ce sont ainsi **288,45 tonnes de matière sèche de boues** qui ont été valorisées en 2014.

Toutefois, les contraintes environnementales, olfactives et réglementaires ont conduit les délégués à s'interroger sur la mise en place d'une filière différente. Par défaut, la filière du compostage s'est imposée car elle est la plus adaptée à notre territoire et à nos contraintes.

Le choix de la valorisation des boues par un centre de compostage nécessite une déshydratation préalable des boues. Le SIVOM a décidé d'acquérir une unité mobile de type presse à vis. L'intérêt est la faible consommation d'énergie en rapport aux performances de déshydratation (environ 20 % de siccité).

Le SIVOM a également acquis un camion équipé d'un bras de levage et trois bennes de transport.



Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Cet indicateur permet de recenser les points noirs du réseau nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien – quel que soit le type d'intervention.

En 2014, les points noirs ont concernés :

- Le lotissement BEN ASTRU à NOVES
- Le lotissement JEAN MOULIN à SAINT ANDIOL
- Le poste de relevage MAS DE REYNE à PLAN D'ORGON
- Le poste de relevage situé ancienne route de SAINT REMY à MOLLEGES
- Le réseau de la route de NOVES à MOLLEGES
- Le réseau de la route de la Gare à SAINT ANDIOL
- Le réseau de la route Jean Moulin à SAINT ANDIOL

En 2014, cet indicateur est donc égal à 6,03 points noirs pour 100 km de réseau.

Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

En 2014, trois réclamations ont été déposées par écrit suite à des effluents ayant débordés dans les locaux des usagers.

Ces requêtes concernent soit des installations situées en contre bas du réseau ou plus généralement des plaintes lors d'interventions de récurage réalisées par une entreprise privée.

Il ne nous est pas possible d'indiquer la valeur de l'indice car nous ne connaissons pas le nombre d'habitants desservis.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Tout comme pour l'eau potable, il s'agit de mesurer la part accordée au maintien du patrimoine que représente le réseau.

Au cours des cinq dernières années, les travaux effectués ont concerné soit des remplacements de canalisations soit de la réhabilitation totale par chemisage.

Pour 2014, L'indice est de 0,17.

Le taux de réclamations

Les réclamations écrites traitées en 2014 concernaient des débordements d'effluents dans les locaux des usagers. Comme mentionné ci-dessus nous avons eu 3 réclamations.

Le taux de réclamation pour 2014 est de 0,4 pour 1 000 abonnés.

La durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette si la Collectivité affectait la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Suivant les éléments du compte administratif 2014, la durée d'extinction de la dette est de **10,03 ans**.

Dettes totales	2 520 505,17 €
-----------------------	-----------------------

Code de l'emprunt	002	003	004	005	006	007	
Désignation de l'emprunt	batiment step Noves	canalisation réhab asst 1°	canalisations	canalisations prog, 2005	batiment step Verq/ Paluds	canalisation réhab asst 2°	TOTAL annuité
2015	8 745,13	4 356,70	20 332,65	6 854,08	4 960,00	1 180,00	46 428,56
2016	8 745,13	4 356,70	21 593,20	6 854,08	4 960,00	1 180,00	47 689,11
2017	0,00	4 356,70	21 435,96	6 854,08	4 960,00	1 180,00	38 786,74
2018	0,00	4 356,70	21 435,81	6 854,08	4 960,00	1 180,00	38 786,59
2019	0,00	0,00	21 435,69	6 854,08	4 960,00	1 180,00	34 429,77
2020	0,00	0,00	21 435,51	6 854,08	4 960,00	1 180,00	34 429,59
2021	0,00	0,00	21 435,42	6 854,08	4 960,00	1 180,00	34 429,50
2022	0,00	0,00	21 435,24	6 854,08	0,00	1 180,00	29 469,32
2023	0,00	0,00	21 435,12	6 854,08	0,00	0,00	28 289,20
2024	0,00	0,00	21 434,97	6 854,08	0,00	0,00	28 289,05
2025	0,00	0,00	21 273,52	6 854,08	0,00	0,00	28 127,60
Sous TOTAL DE LA DETTE							389 155,03

Code de l'emprunt	008	009	0010	011	012	013	
Désignation de l'emprunt	gainage canalisations	canalisations prog, 2006	prog, trx prêt relais	prog, trx 2007	step Eygalières	step Eygalières	TOTAL annuité
2015	8 602,00	26 066,12	21 631,25	47 207,34	13 678,00	4 318,30	121 503,01
2016	8 602,00	26 066,12	22 438,16	47 207,34	13 678,00	4 318,30	122 309,92
2017	8 602,00	26 066,12	23 481,99	47 207,34	13 678,00	4 318,30	123 353,75
2018	8 602,00	26 066,12	24 577,09	47 207,34	13 678,00	4 318,30	124 448,85
2019	0,00	26 066,12	25 725,96	47 207,34	13 678,00	4 318,30	116 995,72
2020	0,00	26 066,12	26 931,27	47 207,34	0,00	4 318,30	104 523,03
2021	0,00	26 066,12	28 195,76	47 207,34	0,00	0,00	101 469,22
2022	0,00	26 066,12	29 522,35	47 207,34	0,00	0,00	102 795,81
2023	0,00	26 066,12	30 914,09	47 207,34	0,00	0,00	104 187,55
2024	0,00	26 066,12	32 374,16	47 207,34	0,00	0,00	105 647,62
2025	0,00	26 066,12	33 905,96	47 207,34	0,00	0,00	107 179,42
2026	0,00	26 066,12	35 512,99	47 207,34	0,00	0,00	108 786,45
2027	0,00	0,00	37 198,93	47 207,34	0,00	0,00	84 406,27
2028	0,00	0,00	38 967,65	47 207,34	0,00	0,00	86 174,99
2029	0,00	0,00	40 823,23	47 207,34	0,00	0,00	88 030,57
2030	0,00	0,00	42 769,94	47 207,34	0,00	0,00	89 977,28
2031	0,00	0,00	44 812,27	47 207,34	0,00	0,00	92 019,61
2032	0,00	0,00	46 920,07	47 207,34	0,00	0,00	94 127,41
Sous TOTAL DE LA DETTE							1 877 936,48

Code de l'emprunt	014	015	016	017		
Désignation de l'emprunt	asst PO 2001	asst PO 2007	step PO avance 2005	step PO avance 2006		TOTAL annuité
2015	6 551,81	4 118,68	22 755,00	14 520,00		47 945,49
2016	6 754,57	4 080,28	22 755,00	14 520,00		48 109,85
2017	0,00	4 076,48	22 755,00	14 520,00		41 351,48
2018	0,00	4 072,68	22 755,00	14 520,00		41 347,68
2019	0,00	4 068,88	0,00	0,00		4 068,88
2020	0,00	4 065,08	0,00	0,00		4 065,08
2021	0,00	4 061,28	0,00	0,00		4 061,28
2022	0,00	4 057,48	0,00	0,00		4 057,48
2023	0,00	4 053,68	0,00	0,00		4 053,68
2024	0,00	4 049,88	0,00	0,00		4 049,88
2025	0,00	4 046,08	0,00	0,00		4 046,08
2026	0,00	4 042,28	0,00	0,00		4 042,28
2027	0,00	4 038,48	0,00	0,00		4 038,48
2028	0,00	4 034,68	0,00	0,00		4 034,68
2029	0,00	4 030,88	0,00	0,00		4 030,88
2030	0,00	4 027,08	0,00	0,00		4 027,08
2031	0,00	4 023,28	0,00	0,00		4 023,28
2032	0,00	4 019,48	0,00	0,00		4 019,48
2033	0,00	4 015,68	0,00	0,00		4 015,68
2034	0,00	4 011,88	0,00	0,00		4 011,88
2035	0,00	4 008,08	0,00	0,00		4 008,08
2036	0,00	4 004,28	0,00	0,00		4 004,28
2037	0,00	2 000,72	0,00	0,00		2 000,72
Sous TOTAL DE LA DETTE						253 413,66

IV - La tarification et le financement des services d'eau et d'assainissement

La tarification

Le SIVOM DURANCE ALPILLES est un Service Public Industriel et Commercial ce qui signifie qu'il a le devoir d'équilibrer son budget à partir des recettes qui proviennent essentiellement de la vente d'eau, la redevance assainissement et des travaux de branchement qu'il réalise. Les Communes membres du SIVOM ne participent pas au financement des charges.

Détail d'une facture

La facture envoyée par le SIVOM DURANCE ALPILLES mentionne les éléments suivants :

- **Concernant la partie distribution de l'eau**

L'abonnement : destiné à couvrir une partie des frais fixes du service, l'abonnement est fonction du diamètre du compteur.

La consommation : il s'agit de la part variable du prix de l'eau fonction de la quantité réellement consommée.

La taxe de prélèvement d'Eau : il s'agit d'une redevance collectée puis reversée à l'Agence de l'Eau destinée à financer des actions de préservation de la ressource

- **Concernant la partie collecte des eaux usées**

L'abonnement : destiné à couvrir une partie des frais fixes du service.

La consommation : il s'agit également d'une part variable du prix qui est, en principe, identique à la consommation d'eau potable. Toutefois, lorsque la consommation d'eau n'est pas ou pas uniquement assurée par le réseau public d'alimentation en eau potable, il est appliqué un forfait définit par l'assemblée délibérante⁷.

- **Concernant la partie organismes publics**

Les redevances *lutte contre la pollution et modernisation des réseaux* sont des redevances fixées et perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau. Elles permettent le financement d'études et de travaux comme les schémas directeurs, construction d'une station d'épuration...⁸

Détails mentionnés au dos des factures émises par le SIVOM

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement Eau Potable	01/07/2014		6 mois	42,23000	21,12	1,16 (5,50%)	22,28
Consommation Eau Potable	01/05/2015	1 à 999999	60 m3	0,34000	20,40	1,12 (5,50%)	21,52
Taxe Prélèvement d'Eau	01/07/2014		60 m3	0,05000	3,00	0,17 (5,50%)	3,17
Collecte des eaux usées							
Abonnement Assainissement	01/07/2014		6 mois	48,14000	24,07	2,41 (10,00%)	26,48
Consommation Assainissement	01/05/2015		60 m3	0,35000	21,00	2,10 (10,00%)	23,10
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	01/01/2015		60 m3	0,29000	17,40	0,96 (5,50%)	18,36
Modernisation des réseaux	01/01/2015		60 m3	0,15500	9,30	0,93 (10,00%)	10,23

⁷ Les forfaits sont les suivants :

- 20 m3/ semestre facturé pour un foyer composé d'une seule personne
- 60 m3/semestre facturé pour un foyer de plusieurs personnes

⁸ Voir le document annexé au présent rapport *Votre fiscalité a permis la mise aux normes de l'assainissement en France*

Les tarifs

Il existe plusieurs catégories de tarifs en fonction de la nature de l'abonné.

Tarif usager domestique : il s'agit de l'abonnement ordinaire souscrit pour une résidence principale, secondaire, un usage arrosage non affilié à la MSA. Ce tarif est progressif suivant des tranches de consommation ;

Tarif usager industriel ou agricole : ce tarif est appliqué aux usagers ayant une activité industrielle ou agricole et justifiant d'une inscription au registre du commerce ou affilié à la MSA. Le tarif est uniforme quelle que soit la quantité d'eau consommée ;

Tarif usager ayant plus de 10 abonnements eau potable : le tarif est appliqué aux usagers ayant plus de 10 abonnements eau potable. Lors de la séance du 1^{er} avril 2015, le Comité Syndical a souhaité mettre fin à ce tarif à court terme. Un échéancier de principe liant l'augmentation de tarif a été discuté.

Les autres tarifs et prestations

D'autres tarifs ou prestations existent : participation au financement de l'Assainissement Collectif, vérification de compteurs, demande de fermeture provisoire de branchement... leur montant est fixé par délibération.

A noter que lors de la souscription d'un abonnement au service de l'eau et/ou de l'assainissement, des frais administratifs sont appliqués sur la première facture. Ces frais sont destinés à couvrir les charges administratives, et parfois techniques, induites par la souscription d'un nouvel abonnement.

Facture et prix du mètre cube

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Comme indiqué ci-dessus, il dépend de différents éléments mais doit couvrir les charges du service et les investissements nécessaires.

Concernant la Commune de Plan d'Orgon, lorsqu'en 2009, la Commune a demandé le transfert de sa compétence assainissement, le SIVOM ne pouvait assumer le remboursement des emprunts et amortissements liés aux travaux de construction de la station d'épuration d'EYGALIERES et son réseau de transfert, et de la construction de la station d'épuration de PLAN D'ORGON et son réseau de transfert. Le SIVOM et la Commune ont décidé l'application d'une surtaxe aux abonnés de PLAN D'ORGON afin de participer aux nouvelles charges financières. Le prix de la redevance assainissement liée à la consommation des usagers de PLAN D'ORGON est donc de 0.15 € plus important que le reste des abonnés.

Facture type des usagers domestiques hors PLAN D'ORGON

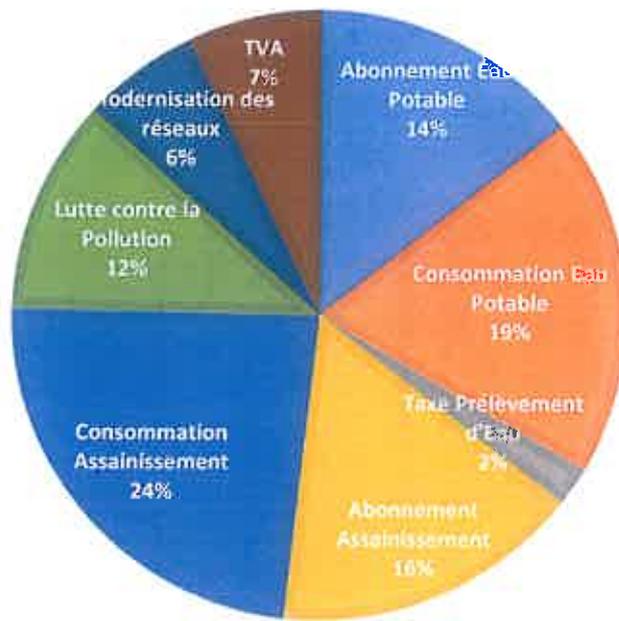
	Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	Taux de T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement Eau Potable	30/04/2014	1	an	42,23	42,23	5,50%	44,55
Consommation Eau Potable	30/04/2014	120	m3	0,47	56,40	5,50%	59,50
Taxe Prélèvement d'Eau	30/04/2014	120	m3	0,05	6,00	5,50%	6,33
Collecte des eaux usées							
Abonnement Assainissement	30/04/2014	1	an	48,14	48,14	10,00%	52,95
Consommation Assainissement	30/04/2014	120	m3	0,58	69,60	10,00%	76,56
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	01/01/2014	120	m3	0,28	33,60	5,50%	35,45
Modernisation des réseaux	01/01/2014	120	m3	0,15	18,00	10,00%	19,80

Ce qui représente un coût de

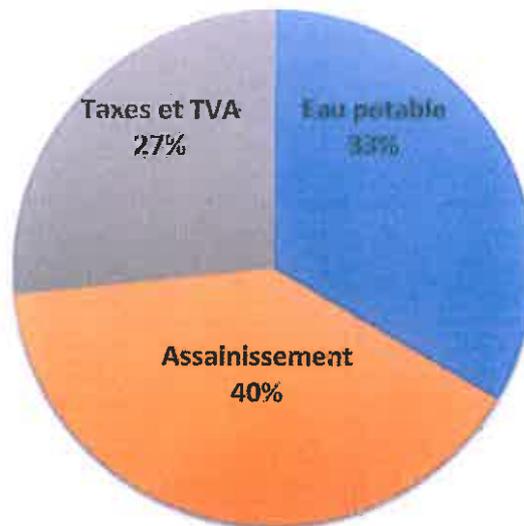
145,83 € TTC pour 120 m3 soit **1,22 € TTC/m3** pour la part **EAU POTABLE**

149,31 € TTC pour 120 m3 soit **1,24 € TTC/m3** pour la part **ASSAINISSEMENT**

Graphique représentant la répartition d'une facture par composante



Répartition simplifiée par composante



Facture type des usagers domestiques de PLAN D'ORGON

	Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	Taux de T.V.A.	Montant TTC
--	---------	----------	-------	---------------	------------	----------------	-------------

Distribution de l'eau

Abonnement Eau Potable	30/04/2014	1	an	42,23	42,23	5,50%	44,55
Consommation Eau Potable	30/04/2014	120	m3	0,47	56,40	5,50%	59,50
Taxe Prélèvement d'Eau	30/04/2014	120	m3	0,05	6,00	5,50%	6,33

Collecte des eaux usées

Abonnement Assainissement	30/04/2014	1	an	48,14	48,14	10,00%	52,95
Consommation Assainissement	30/04/2014	120	m3	0,73	87,60	10,00%	96,36

Organismes publics

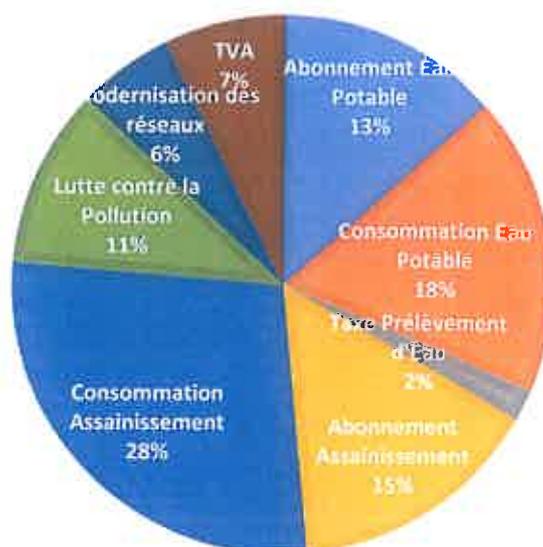
Lutte contre la Pollution	01/01/2014	120	m3	0,28	33,60	5,50%	35,45
Modernisation des réseaux	01/01/2014	120	m3	0,15	18,00	10,00%	19,80

Ce qui représente un coût de

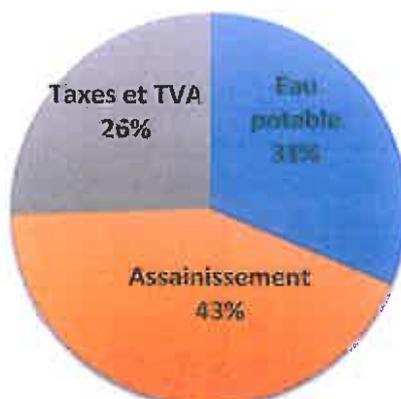
145,83 € TTC pour 120 m3 soit **1,22 € TTC/m3** pour la part **EAU POTABLE**

149,31 € TTC pour 120 m3 soit **1,41 € TTC/m3** pour la part **ASSAINISSEMENT**

Graphique représentant la répartition d'une facture par composante



Répartition simplifiée par composante



Recettes et dépenses des services

Comme cela est indiqué ci-dessus, le SIVOM DURANCE ALPILLES est un Service Public Industriel et Commercial ce qui signifie qu'il a le devoir d'équilibrer son budget. Contrairement à une entreprise, le SIVOM ne doit pas réaliser de bénéfices. Cela étant, de l'excédent dégagé à la fin de l'année dépend le niveau d'investissement de l'année suivante.

En 2014, le service de l'eau potable a été clôturé avec un déficit. Le prix bas et la baisse des consommations des deux dernières années ne permettent plus de financer les charges.

Concernant l'assainissement, l'augmentation votée au mois d'avril 2014 a permis de clôturer l'exercice avec un excédent. Toutefois, les besoins d'investissement sont très importants et vont nécessiter d'adapter la politique tarifaire.

Résultats financiers du service eau potable

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	/	146 858,78	/	399 942,83	/	546 801,61
Opérations de l'exercice	1 818 345,98	1 812 538,71	222 365,10	338 796,79	2 040 711,08	2 151 335,50
TOTAUX	1 818 345,98	1.959.397,49	222 365,10	738 739,62	2 040 711,08	2.698 137,11
Résultats de clôture	/	141.051,51	/	516 374,22	/	657 426,03
Restes à réaliser	/	/	437 239,50	292 330,00	437.239,50	292.330,00
TOTAUX CUMULES	1 818 345,98	1 959 397,49	659 604,60	1 031 069,62	2 477 950,58	2.990 467,11
RESULTATS DEFINITIFS	/	141 051,51	/	371.467,02	/	512 516,53

Détail des dépenses de fonctionnement

Chap	Désignation	2012	2013	2014
011	charges à caractère général	498 651,02	594 915,78	612 242,41
012	charges de personnel	432 463,66	465 898,35	500 711,77
014	versement AGENCE DE L'EAU	243 018,68	344 823,00	317 786,00
65	autres charges	19 009,16	17 569,39	14 406,02
66	charges financières	57 228,51	49 788,89	42 980,58
042	amortissements	307 740,86	309 343,21	328 636,29
67	charges exceptionnelles	22 783,54	2 529,17	1 582,91
022	dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 580 895,43	1 784 867,79	1 818 345,98

Détail des recettes de fonctionnement

Chap/ article	Désignation	2012	2013	2014
70	ventes	1 556 151,28	1 592 480,91	1 686 804,94
70111	ventes d'eau	1 081 041,40	1 074 407,21	1 229 208,05
70123	redevance prélèvement	70 040,25	70 546,85	59 113,40
701241	redevance pollution	245 243,85	314 805,22	279 640,48
704	facturation de travaux	147 265,62	127 303,21	113 269,13
7068	autres prestation de service	5 317,42	5 418,42	5 573,88
013	atténuation de charges	880,96	852,37	19 693,32
042	amortissement subventions	36 587,65	25 806,00	27 575,71
75	répartition de charges	49 600,41	51 085,18	58 496,69
76	produits de participation (CRCA)	8,40	7,22	6,35
77	produits exceptionnels	2 640,56	885,82	19 961,70
	TOTAL	1 638 626,52	1 671 117,50	1 812 538,71

Résultats financiers du service assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	/	48 291,95	/	31 581,13	/	79 873,08
Opérations de l'exercice	1 377 194,84	1 392 492,12	397 389,46	433 899,88	1 774 584,30	1 826 392,00
TOTAUX	1 377 194,84	1.440.784,07	397 389,46	465 481,01	1 774 584,30	1 906 265,08
Résultats de clôture	/	63 589,23	/	68 091,55	/	131.680,78
Restes à réaliser	/	/	447 770,16	185 323,00	447 770,16	185 323,00
TOTAUX CUMULES	1 377 194,84	1 440 784,07	845 159,62	650 804,01	2 222 354,46	2.091 588,08
RESULTATS DEFINITIFS	/	63 589,23	194 355,61	/	130 766,38	/

Détail des dépenses de fonctionnement

Chap	Désignation	2012	2013	2014
011	charges à caractère général	587 969,80	593 099,41	554 192,35
012	charges de personnel	203 112,65	204 644,70	235 277,11
014	versement AGENCE DE L'EAU	126 825,75	101 880,00	170 136,00
65	autres charges	15 941,74	20 642,39	18 741,58
66	charges financières	62 252,50	46 459,06	42 693,94
042	amortissements	337 179,85	344 944,45	354 428,88
67	charges exceptionnelles	6 808,13	2 551,61	1 724,98
TOTAL		1 340 090,42	1 314 221,62	1 377 194,84

Détail des recettes de fonctionnement

Chap/ article	Désignation	2012	2013	2014
70	ventes	1 039 462,79	1 014 436,81	1 136 760,24
70611	ventes d'eau	771 559,51	803 787,22	921 741,70
70123	PFAC	99 855,60	68 200,00	73 900,00
701241	redevance modernisation	124 933,10	124 538,25	112 705,45
704	facturation de travaux	43 114,58	17 911,34	28 413,09
013	atténuation de charges	4 926,63	1 422,41	1 314,42
042	amortissement subventions	134 714,00	124 775,18	118 546,74
014	prime d'épuration	136 693,43	145 791,13	134 871,41
77	produits exceptionnels	3 646,33	2 755,79	999,31
TOTAL		1 319 443,18	1 289 181,32	1 392 492,12

V – le service public de l'assainissement non collectif

Le SIVOM DURANCE a reçu la compétence de l'assainissement non collectif par arrêté préfectoral du 16 mai 2006. Toutefois, après délibération le Comité a décidé de déléguer ce service dans le cadre d'un affermage. La société SPGS ayant déposé l'offre la plus intéressante a été retenue.

Le contrat d'une durée de six ans et demie arrivera à son terme le 9 septembre 2015.

Le rapport annuel est joint en annexe.



SIVOM Durance Alpilles



**Service Public
de l'Assainissement Non Collectif**

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Exercice 2014

SOMMAIRE

1 - Description générale du service

EFFECTIF

SECURITE

2 - Contexte contractuel

3 – Actions de communication

4 – Bilan de l'activité

CARACTERISTIQUES QUANTITATIVES

CONTROLES REALISES AU COURS DE L'ANNEE

CARACTERISTIQUES QUALITATIVES

PLANNING DES DIAGNOSTICS A REALISER

RELATIONS AVEC LES ABONNES DU SERVICE

5 – Compte-rendu financier

1 - Description générale du service

EFFECTIF

Effectif exclusivement affecté au service : 1

- ✓ Jean-Luc Festeris : Technicien ANC

Effectif affecté à temps partiel directement au service : 2

- ✓ Christophe Tardieu : Responsable ANC ouest et études
- ✓ Virginie Mandon : Agent d'accueil ANC

Le Responsable du service ANC Fabien Pinna ayant été appelé à d'autres fonctions au sein du Groupe des Eaux de Marseille au printemps 2014, l'activité est désormais gérée par Christophe Tardieu, supervisé directement par le Gérant de la société, Gwenaël Le Coustumer.

SECURITE

Accident du travail survenu au cours de l'exercice : 0

2 - Contexte contractuel

DESCRIPTION

Les principales dispositions du contrat de délégation de service public actuellement en vigueur sont résumées ci-après.

Dispositions générales - description des dispositions générales du contrat

Type de contrat	Délégation de Service Public
Objet	Exploitation du service d'assainissement non collectif
Périmètre de l'affermage	Limites du périmètre d'assainissement non collectif tel que défini par le zonage d'assainissement du SIVOM Durance Alpilles
Acte d'engagement	26 février 2009
Durée	6 années
Date d'échéance	25 août 2015
Co-contractant	SIVOM Durance Alpilles

Avenants - description des avenants au contrat

Avenant n°1	
Date	25 novembre 2009
Objet	Augmentation du périmètre de la délégation de service public avec l'intégration de la commune de Plan d'Orgon

3 – Actions de communication

En 2014, nous avons réalisé les actions de communication suivantes :

- Accueil téléphonique au 04.91.03.47.46
- Permanence hebdomadaire (tous les jeudis après-midi)
- Envoi d'un courrier nominatif détaillé de prise de rendez-vous aux particuliers dont les installations ANC ont fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement en 2014
- Envoi des comptes-rendus de visite des diagnostics réalisés accompagnés du règlement de service
- Réalisation de rendez-vous individuel avec les particuliers souhaitant réhabiliter leur installation à travers le programme d'aide de l'Agence de l'Eau

L'objectif de ce plan de communication était :

- Informer et conseiller les usagers dans leurs démarches
- Présenter le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Maintenir l'information des usagers au sujet de la redevance annuelle à payer pendant les 6 années de la délégation de service public et ce depuis 2009 afin de réduire le taux d'impayés
- Assister les propriétaires d'installations classées en P1 dans leurs démarches de réhabilitation en vue de l'obtention des subventions Agence de l'Eau

4 – Bilan de l'activité

CARACTERISTIQUES QUANTITATIVES

Nombre de systèmes d'assainissement non collectif recensés	2008 unités*
Nombre d'installations mises en service dans l'année	9 unités
Nombre d'installations supprimées dans l'année	0 unités
Nombre total d'installations du service	2017 unités

* dont 7 installations mises en service en 2009, 13 en 2010, 9 en 2011, 4 en 2012 et 4 en 2013.

Répartition par commune des systèmes ANC existants							
	Plan d'Orgon	Molleges	Eygalières	Verquières	St Andiol	Noves	Cabannes
Nb ANC	309	214	512	71	225	371	315

CONTROLES REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2014

Installations existantes		
Nombre de diagnostic initial		26 unités
Nombre de contrôle périodique de bon fonctionnement et de vérification de bon entretien		363 unité
Nombre de contrôle de bon fonctionnement et de vérification de bon entretien sur la demande du SIVOM		0 unité
Nombre de contrôle de conformité sur la demande d'un particulier dans le cadre d'une transaction immobilière		8 unités

Répartition par commune des contrôles de bon fonctionnement réalisés en 2014							
	Plan d'Orgon	Molleges	Eygalières	Verquières	St Andiol	Noves	Cabannes
TOTAL	56	9	76	6	68	54	94

Installations nouvelles		
Nombre de contrôles de conception		11 unités
Nombre de contrôles de bonne exécution des travaux et de réception		9 unités

Installations réhabilitées		
Nombre de contrôles de conception		8 unités
Nombre de contrôles de bonne exécution des travaux et de réception		31 unités
Nombre de dossiers de réhabilitation déposés auprès de l'Agence de l'Eau		11 unités

CARACTERISTIQUES QUALITATIVES

Diagnostic initial et périodique des installations	
Taux d'installations polluantes (606/1791) : P1	33,9 %
Taux d'installations à surveiller (916/1791) : P2	51,1 %
Taux d'installations conformes (269/1791) : P3	15,0 %

Répartition par commune pour l'exercice 2014							
	Plan d'Orgon	Molleges	Eygalières	Verquières	St Andiol	Noves	Cabannes
P1	11	1	11	2	20	27	32
P2	41	6	51	2	30	22	10
P3	4	2	14	2	18	5	52
TOTAL	56	9	76	6	68	54	94

Répartition par commune depuis le démarrage de la DSP							
	Plan d'Orgon	Molleges	Eygalières	Verquières	St Andiol	Noves	Cabannes
P1	73	62	95	29	85	149	113
P2	164	89	254	26	87	154	142
P3	37	24	66	13	40	61	28
TOTAL	274	175	415	68	212	364	283

PLANNING DES DIAGNOSTICS A REALISER

2015 :

- Communes de Noves, Eygalières, Cabannes, Saint Andiol : contrôles périodiques de bon fonctionnement

NB : En pratique ces contrôles ont été achevés en mars 2015

RELATIONS AVEC LES ABONNES DU SERVICE DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA DSP

Nombre de plaintes (hors réclamations factures)	0 unité
Nombre de refus d'accéder à une propriété privée	0 unité
Nombre de réponse à un courrier d'abonné (hors réclamations factures)	0 unité

5 – Compte-rendu financier

CHIFFRE D'AFFAIRES	
Redevance annuelle (voir détail ci-après)	54 033 €
Redevance annuelle – régularisations / exercices antérieurs	-1 944 €
Redevance annuelle – révision de prix	5 805 €
Redevance contrôle de conception, réalisation, conformité	7 210 €
Assistance réhabilitations	5 600 €
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	70 704 €

CHARGES D'EXPLOITATION	
Salaires, charges sociales et taxes sur salaires	92 712 €
Véhicules y compris amortissement et carburant	5 260 €
Sous-traitance facturation et affranchissement des factures	6 586 €
Informatique de gestion et technique	11 395 €
Communication et éditions	0 €
Assurances	3 464 €
Locaux, téléphone, fournitures administratives, impôts, taxes	2 951 €
Frais de contrôle SIVOM	1 080 €
Frais de siège	3 853 €
Pertes sur créances	319 €
Provision pour créances irrécouvrables (20%)	24 660 €
TOTAL CHARGES	152 280 €

Impôt sur les sociétés 0 €

Résultat net après impôt pour l'année 2014 : - 81 576 €

Facturation des redevances

La sixième et dernière redevance annuelle a été facturée pour la plupart des communes en décembre 2014, et pour Plan d'Orgon en avril 2015.

Par ailleurs, la TVA applicable à la redevance annuelle est passée de 7% à 10%, alors qu'elle était au début de la DSP de 5,5%.

Ventilation de la redevance annuelle 2014 facturée en décembre 2014 par commune, et des impayés cumulés au 18 mai 2015 (hors redevance 2015 facturée pour Plan d'Orgon en avril 2015) :

	Redevance 2014 HT	Redevance cumulée TTC	Impayés cumulés TTC	% impayés cumulés
Noves	10 642,32	69 550,56	21 699,96	31,2 %
Cabannes	8 367,84	55 397,76	21 554,51	38,9 %
Verquières	1 825,20	12 525,21	2 484,14	19,8 %
Mollégès	6 037,20	39 877,62	8 801,40	22,1 %
Saint Andiol	6 072,30	39 898,82	11 237,96	28,2 %
Eygalières	12 158,64	83 153,92	20 917,61	25,2 %
Plan d'Orgon	8 929,44	52 400,80	14 362,67	27,4 %
Total	54 032,94	352 804,69	101 058,25	28,6 %

On constate une légère augmentation du taux d'impayés (il était de 27,8% au 30 avril 2014).

En pratique ce taux diminue néanmoins avec l'ancienneté des créances, ce qui prouve l'efficacité des relances successives. Les impayés tombent ainsi à environ 14% pour la redevance 2009 facturée début 2010.

Pour autant ce taux reste très élevé et nécessite une vigilance permanente. D'autre part, les impayés résiduels se concentrent sur un petit nombre de clients qui n'ont acquitté aucune redevance depuis le début du contrat.

Compte tenu de l'importance du taux d'impayés, la provision a été réajustée en fin d'année 2014 à 20% des créances (contre 15% précédemment), ce qui explique le montant exceptionnel de la dotation portée au compte-rendu financier 2014.

Toutes les redevances ayant désormais été facturées, une relance simple vient d'être émise mi-mai 2015, avant une mise en demeure par lettre recommandée planifiée en juin. Passée cette dernière, des majorations seront automatiquement facturées en application du règlement de service, dernière étape avant une procédure contentieuse.

Méthodologie retenue pour l'établissement du compte-rendu financier

Le compte-rendu financier présenté est établi conformément au plan comptable général en vigueur. Compte tenu de l'absence de comptabilité analytique par contrat au sein de la société, certains éléments ont toutefois dû être recalculés. Les principes retenus sont détaillés ci-après.

Chiffre d'affaires : le montant indiqué correspond pour la redevance annuelle aux factures et avoirs émis en 2014 au titre des redevances précédentes, notamment suite aux relances, et à la redevance 2014 facturée en décembre 2014. Les frais de contrôle tiennent compte des mêmes éléments et correspondent au titre de recettes exécutoire émis par le SIVOM en avril 2015.

Personnel : les dépenses ont été chiffrées sur la base du temps passé par chaque intervenant sur le contrat pour les enquêteurs « terrain » et agents assurant les permanences et le suivi des réhabilitations. Ce poste intègre également le personnel administratif pour la mise en place et le suivi du contrat ou la communication auprès des usagers.

Les charges de personnel intègrent les salaires, les cotisations patronales, ainsi que les différents impôts et taxes assis sur la masse salariale.

Facturation et informatique : il s'agit des coûts réels engagés pour la mise en place du logiciel de facturation (ici amorti sur les six années du contrat), la création de la base clients, ainsi que pour la gestion des renseignements et réclamations téléphoniques ou par courrier. Ce poste intègre en outre la mise en place, l'amortissement (sur la durée du contrat), l'hébergement et la maintenance du site internet mis à disposition du SIVOM.

Communication, éditions : ce poste comprend la conception et l'édition des supports de communication et règlements de service, ainsi que l'envoi des courriers aux usagers du service (invitation aux réunions d'information, prise de rendez-vous pour les diagnostics).

Assurances et frais de siège : ces frais sont calculés au strict prorata du chiffre d'affaires, conformément aux contrats en vigueur au sein de la société et renégociés à la baisse en 2014.

Les frais non directement imputables au contrat (encadrement, véhicules, locaux...) sont répartis en fonction du chiffre d'affaires ou du personnel du contrat au sein du service « assainissement non collectif ouest » de l'entreprise.

Provision pour créances irrécouvrables : la provision indiquée correspond à la provision comptable constituée, soit 20% de la redevance facturée cumulée.

ANNEXE : MOLLEGES

Nb de systèmes ANC recensés	214
Nb de diagnostics réalisés en 2014	9
Nb de contrôle conception réalisés en 2014	2
Nb de contrôle de bonne exécution réalisés en 2014	2
Nb de diagnostics immobiliers	3
Nb d'installations ANC ayant fait l'objet d'au moins une visite au 31/12/2014	175
Nb d'installations polluantes (P1) / %	62 / 35,4 %
Nb d'installations à surveiller (P2) / %	89 / 50,9 %
Nb d'installations conformes (P3) / %	24 / 13,7 %
Nb de refus d'accéder à la propriété en 2014	35
Conformité délivrée par le SIVOM DA	2
Facturation pour l'année 2014 HT	6 037,20 €
Facturation cumulée TTC	39 877,62 €
Taux d'impayés cumulé	22,1 %

ANNEXE : EYGALIERES

Nb de systèmes ANC recensés	512
Nb de diagnostics réalisés en 2014	76
Nb de contrôle conception réalisés en 2014	3
Nb de contrôle de bonne exécution réalisés en 2014	16
Nb de diagnostics immobiliers	0
Nb d'installations ANC ayant fait l'objet d'au moins une visite au 31/12/14	415
Nb d'installations polluantes (P1) / %	95 / 22,9 %
Nb d'installations à surveiller (P2) / %	234 / 61,2 %
Nb d'installations conformes (P3) / %	66 / 15,9 %
Nb de refus d'accéder à la propriété en 2014	167
Conformité délivrée par le SIVOM DA	15
Facturation pour l'année 2014 HT	12 158,64 €
Facturation cumulée TTC	83 153,92 €
Taux d'impayés cumulé	25,2 %

ANNEXE : VERQUIERES

Nb de systèmes ANC recensés	71
Nb de diagnostics réalisés en 2014	6
Nb de contrôle conception réalisés en 2014	3
Nb de contrôle de bonne exécution réalisés en 2014	4
Nb de diagnostics immobiliers	0
Nb d'installations ANC ayant fait l'objet d'au moins une visite au 31/12/2014	68
Nb d'installations polluantes (P1) / %	29 / 42,7 %
Nb d'installations à surveiller (P2) / %	26 / 38,2 %
Nb d'installations conformes (P3) / %	13 / 19,1 %
Nb de refus d'accéder à la propriété en 2014	10
Conformité délivrée par le SIVOM DA	4
Facturation pour l'année 2014 HT	1 825,20 €
Facturation cumulée TTC	12 525,21 €
Taux d'impayés cumulé	19,8 %

ANNEXE : SAINT ANDIOL

Nb de systèmes ANC recensés	225
Nb de diagnostics réalisés en 2014	68
Nb de contrôle conception réalisés en 2014	1
Nb de contrôle de bonne exécution réalisés en 2014	2
Nb de diagnostics immobiliers	0
Nb d'installations ANC ayant fait l'objet d'au moins une visite au 31/12/2014	212
Nb d'installations polluantes (P1) / %	36 / 40,1 %
Nb d'installations à surveiller (P2) / %	37 / 41,0 %
Nb d'installations conformes (P3) / %	40 / 18,9 %
Nb de refus d'accéder à la propriété en 2014	66
Conformité délivrée par le SIVOM DA	2
Facturation pour l'année 2014 HT	6 072,30 €
Facturation cumulée TTC	39 898,82 €
Taux d'impayés cumulé	28,2 %

ANNEXE : NOVES

Nb de systèmes ANC recensés	371
Nb de diagnostics réalisés en 2014	54
Nb de contrôle conception réalisés en 2014	4
Nb de contrôle de bonne exécution réalisés en 2014	4
Nb de diagnostics immobiliers	2
Nb d'installations ANC ayant fait l'objet d'au moins une visite au 31/12/2014	364
Nb d'installations polluantes (P1) / %	149 / 40,9 %
Nb d'installations à surveiller (P2) / %	154 / 42,3 %
Nb d'installations conformes (P3) / %	61 / 16,8 %
Nb de refus d'accéder à la propriété en 2014	155
Conformité délivrée par le SIVOM DA	4
Facturation pour l'année 2014 HT	10 642,32 €
Facturation cumulée TTC	69 550,56 €
Taux d'impayés cumulé	31,2 %

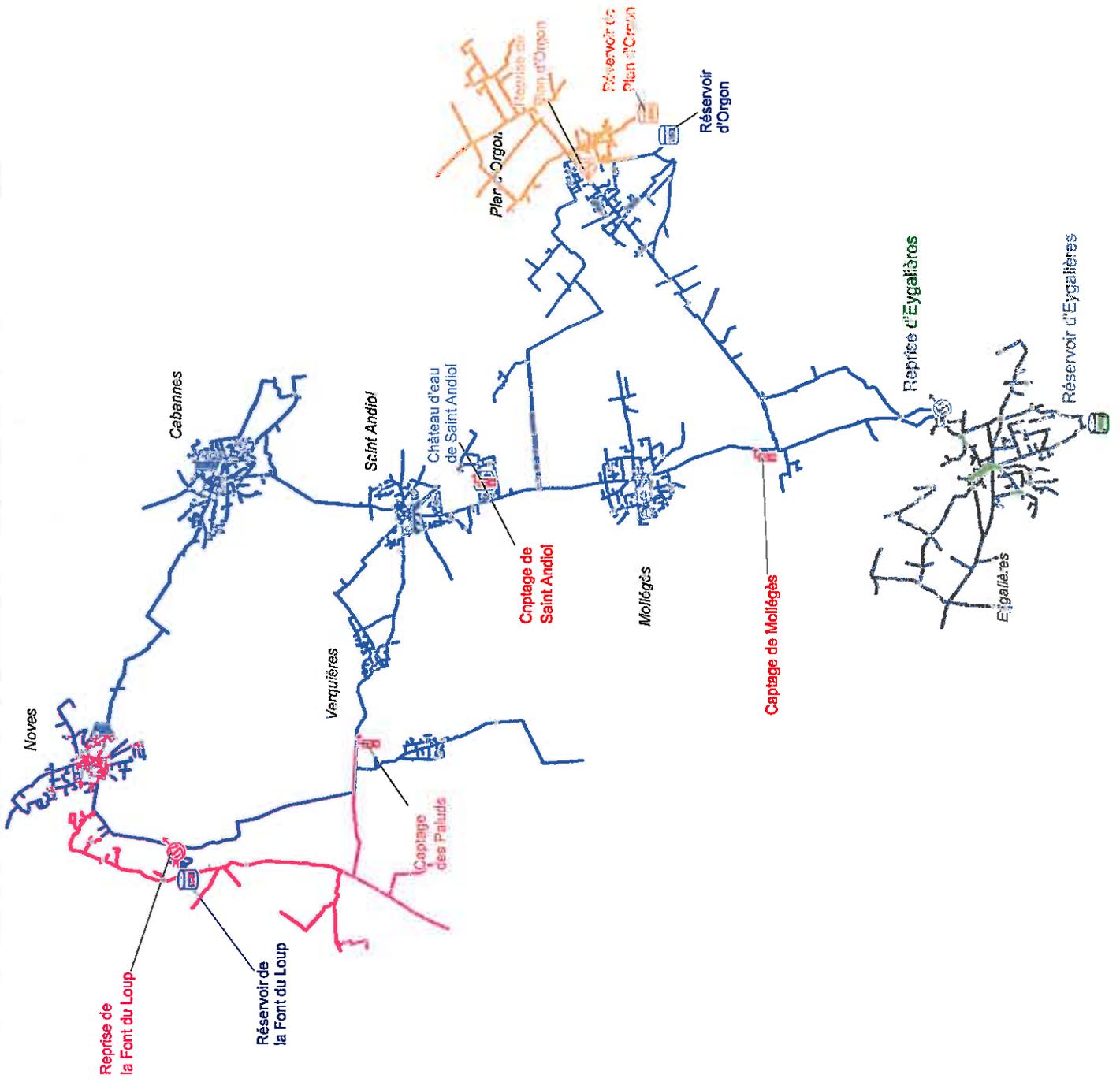
ANNEXE : CABANNES

Nb de systèmes ANC recensés	315
Nb de diagnostics réalisés en 2014	94
Nb de contrôle conception réalisés en 2014	1
Nb de contrôle de bonne exécution réalisés en 2014	5
Nb de diagnostics immobiliers	2
Nb d'installations ANC ayant fait l'objet d'au moins une visite au 31/12/2014	263
Nb d'installations polluantes (P1) / %	113 / 39,9 %
Nb d'installations à surveiller (P2) / %	142 / 50,2 %
Nb d'installations conformes (P3) / %	28 / 9,9 %
Nb de refus d'accéder à la propriété en 2014	125
Conformité délivrée par le SIVOM DA	5
Facturation pour l'année 2014 HT	8 367,84 €
Facturation cumulée TTC	55 397,76 €
Taux d'impayés cumulé	38,9 %

ANNEXE : PLAN D'ORGON

Nb de systèmes ANC recensés	309
Nb de diagnostics réalisés en 2014	56
Nb de contrôle conception réalisés en 2014	5
Nb de contrôle de bonne exécution réalisés en 2014	7
Nb de diagnostics immobiliers	1
Nb d'installations ANC ayant fait l'objet d'au moins une visite au 31/12/2014	274
Nb d'installations polluantes (P1) / %	73 / 26,6 %
Nb d'installations à surveiller (P2) / %	164 / 59,9 %
Nb d'installations conformes (P3) / %	37 / 13,5 %
Nb de refus d'accéder à la propriété en 2014	126
Conformité délivrée par le SIVOM DA	7
Facturation pour l'année 2014 HT	8 929,44 €
Facturation cumulée TTC	52 400,00 €
Taux d'impayés cumulé	27,4 %

VI – ANNEXES



Annexe 2 :

Bilan annuel de la qualité des eaux d'alimentation



Agence Régionale de Santé
Provence Alpes Cote d'Azur

Délégation territoriale des Bouches du Rhône
Service Santé-Environnement
Immeuble M² Square CS 50039
13331 Marseille Cedex 03

QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION

Unité de Gestion:

AEP SIVOM DURANCE-ALPILLES

Communes desservies: CABANNES
EYGALIERES
MOLLEGES
NOVES
PLAN-D'ORGON
SAINT-ANDIOL
VERQUIERES

Bilan annuel 2014

Le bilan de qualité est établi à partir des analyses réalisées en application du programme réglementaire d'analyses, dans le cadre du contrôle sanitaire. Il contient notamment les indicateurs (P.101.1 - P.102.1 - P.108.3) devant figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (Arrêté du 2 mai 2007).

Les textes réglementaires (Articles R-1321.1 et suivants du Code de la Santé Publique) définissent trois niveaux de contrôle de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau distribuée :

- * sur l'eau brute (Ressource), afin de déterminer et d'ajuster les traitements à mettre en œuvre,
- * en sortie de station de traitement (Production), afin de vérifier l'efficacité des différentes phases de traitement,
- * au robinet du consommateur (Distribution).

Chaque paramètre fait l'objet de vérification analytique selon des fréquences qui varient en fonction des lieux de prélèvement, (ressource, production, distribution), de l'origine de l'eau (superficielle ou souterraine), du débit prélevé et de l'importance de la population desservie. Le programme de contrôle peut par ailleurs être adapté pour tenir compte de certaines conditions particulières et notamment de l'autosurveillance réalisée par le responsable de la distribution.

Pour l'année 2014, il a été réalisé 64 prélèvements sur les installations appartenant au : **AEP SIVOM DURANCE-ALPILLES**

	Ressource(s)	Production(s)	Distribution(s)
soit:	3	11	50

Réseau de Distribution de SIVOM DURANCE-ALPILLES

AEP SIVOM DURANCE-ALPILLES **RESSOURCE(S):** LA GARE
LES PALUDS DE NOVES
SAINT-ANDIOL
PRODUCTION(S): SAINT-ANDIOL
LES PALUDS DE NOVES
LA GARE

DEPASSEMENT des LIMITES DE QUALITE

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue bactériologie:

P.101.1 = 98%

1 dépassement des limites de qualité bactériologiques le 05/11/2014 à la mairie annexe des Paluds de Noves non confirmé le 14/11/2014.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue physico-chimique:

P.102.1 = 100%

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Indice d'avancement de la protection de la ressource :

P.108.3 = 80%

Cet indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvements dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Annexe 3 :

Note relative à l'usage fait de la fiscalité de l'eau

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

VOTRE FISCALITÉ A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

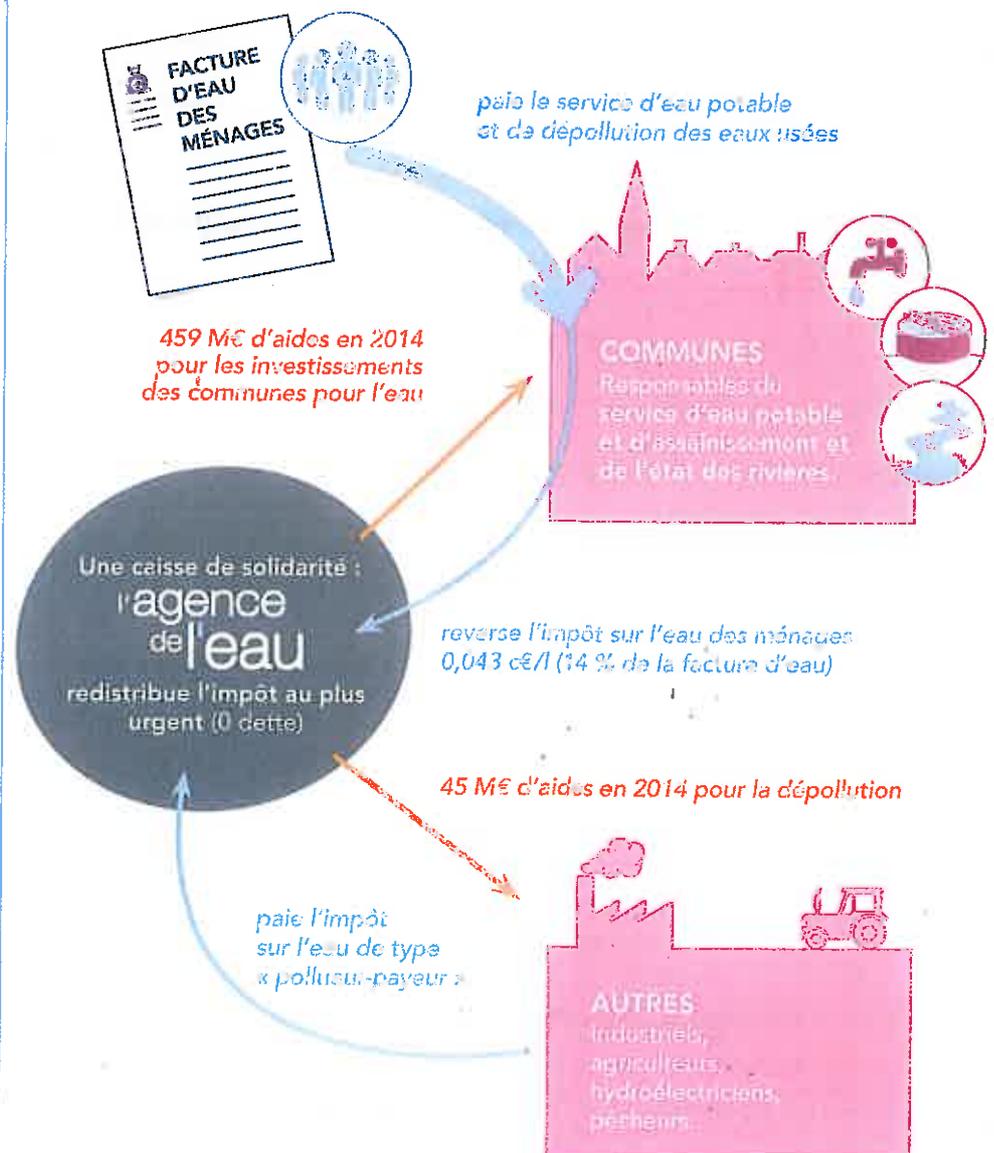
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de **3,62 € TTC/m³** et de **3,99 € TTC/m³** en France*. **14 %** de la facture d'eau est un impôt qui retourne à l'eau via l'agence de l'eau.

Votre impôt est réinvesti pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2013.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2014

Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (41 millions €)

190 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 70 millions m³ en 2014 soit la consommation d'une ville d'1 million d'habitants.

Pour dépolluer les eaux (172 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

299 stations d'épuration aidées en 2014. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (35 millions €)

34 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

7 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (11 millions €)

17 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (57 millions €)

41 km de rivières restaurées et 158 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

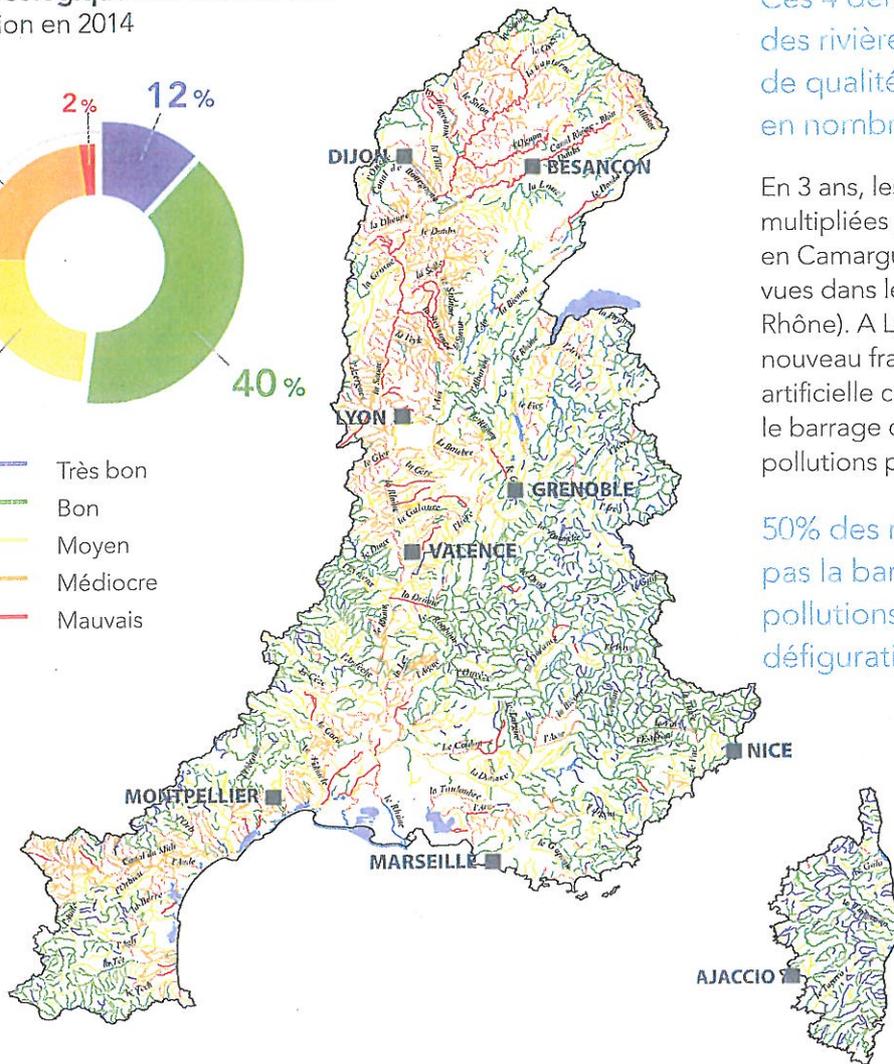
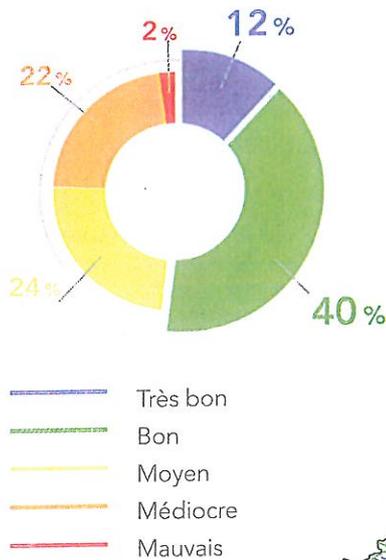
4685 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 707 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telle une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)

75 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2014



La qualité des rivières progresse. Ces 4 dernières années, 16% des rivières ont gagné une classe de qualité et les poissons reviennent en nombre.

En 3 ans, les jeunes anguilles ont été multipliées par 6 dans l'étang du Vaccarès en Camargue ; une centaine d'aloses ont été vues dans le Gardon (premier affluent aval du Rhône). A Lyon, 17 espèces de poissons ont à nouveau franchi le Rhône grâce à une rivière artificielle créée en 2013 pour contourner le barrage de Jons. Partout la baisse des pollutions profite aux poissons.

50% des rivières toutefois ne passent pas la barre du bon état à cause des pollutions par les pesticides et des défigurations qu'elles ont subies.

Téléchargez
les applis
mobiles



NOUVEAU



Appli qualité Méditerranée



Appli qualité rivière



Pour la première fois en France, découvrez l'état de santé des rivières et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2015

530 M€ DE REDEVANCES EN 2015

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution a bénéficié en 2014 à 90 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

Montant prévisionnel des aides pour 2015 (actualisation mars 2015)



Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

En payant votre facture d'eau, vous protégez l'eau

14 % du montant de votre facture d'eau est un impôt de solidarité pour l'eau. Il permet que chaque Français où qu'il soit ait un accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Concrètement vous payez sur votre facture 0,043 € par litre d'eau du robinet qui est coté à une caisse de solidarité appelée « agence de l'eau », établissement public de l'État dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle le réinvestit en subventions aux collectivités pour traiter les eaux usées et mettre aux

normes les stations d'épuration (157 M€/an), renouveler les réseaux d'eau potable fuyards et économiser l'eau (44 M€/an), protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates (48 M€/an), restaurer le fonctionnement naturel des rivières (69 M€/an) pour que l'eau reste bonne.

Grâce à cette fiscalité sur l'eau,



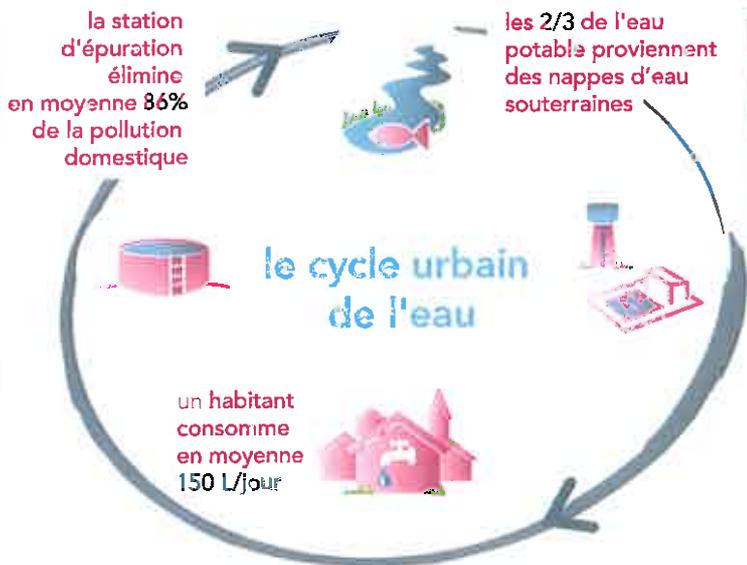
le parc des stations d'épuration des grandes villes est désormais aux normes, ce qui a permis de diviser par 10 en 20 ans la pollution des rivières par les rejets domestiques. Les efforts portent maintenant sur les stations d'épuration des communes rurales.



des aides sont données aux agriculteurs pour arrêter les pollutions par les pesticides et les nitrates dans les zones où est puisée l'eau naturelle pour faire de l'eau potable.



les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges, seuils qui barrent le cours d'eau) sont détruits pour redonner à la rivière un fonctionnement naturel, ce qui améliore l'eau.



Au total, la qualité des rivières progresse. Ces 4 dernières années, 16% des rivières ont gagné une classe de qualité et les poissons reviennent.

En 3 ans, les jeunes anguilles ont été multipliées par 6 dans l'étang du Vaccarès en Camargue ; une centaine d'aloès ont été à nouveau vues pour la 1^{re} fois en 2013 dans le Gardon (premier affluent aval du Rhône). A Lyon, 17 espèces de poissons ont à nouveau franchi le Rhône grâce à une rivière artificielle créée en 2013 pour contourner le barrage de Jons. Partout la baisse des pollutions profite aux poissons.

50% des rivières ne sont pas encore en bon état à cause des pollutions par les pesticides et des défigurations qu'elles ont subies.



Télécharger l'appli
qualité rivière



www.sauvonsleau.fr
le 1^{er} site
d'actualités sur l'eau

Annexe 4 :

Récapitulatif des indicateurs de performance prévus à l'Article L2224-5 du CGCT

RECAPITULATIF DES INDICATEURS PREVUS A L'ART. L2224-5 DU CGCT

indicateur	unité	2014
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	NR
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (critères microbiologiques)	%	98,04
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (critères physico-chimiques)	%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	nombre de points	110 sur 120
Rendement du réseau de distribution	%	79%
Indice linéaire des volumes non comptés	m3/km/jour	5,749
Indice linéaire des pertes en réseau	m3/km/jour	5,23
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0%
Indice d'avancement de protection de la ressource	%	80%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	NR
Délai maximal d'ouverture des branchements	jours ouvrables	8 jours
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	%	100%
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NR
Nombre de réclamations eau	nb/an	0,2
Durée d'extinction de la dette	an	3,49
Abandons de créances et versements fonds de solidarités	€/m3	0,0023
Nombre d'habitants desservis	hab	NR
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées	%	NR
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	nombre	5
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	nombre de points	15 sur 120
Conformité de la collecte des effluents (directive ERU)	%	NR
Conformité des équipements d'épuration (directive ERU)	%	NR
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (directive ERU)	%	NR
Taux de boues évacuées de façon conforme	%	100%
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nombre /1000 hab	NR
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau ("points noirs")	nombre / 100 km	6,03
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (sur 5 ans)	%	0,17
Conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police des eaux	%	NR
Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux	nombre de points	NR
Durée d'extinction de la dette	an	10,03
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NR
Montant des abandons de créances et versement fonds de solidarité	€/ m3	NR
Prix TTC du service au m3 (prix moyen total)	€/ m3	2,46